

# EPREUVE DE CULTURE JURIDIQUE GENERALE

Décembre 2017

Le Club Aquatique du Troisvierges a.s.b.l. a organisé en date du 7 décembre 2017 le déplacement d'un groupe de 7 nageurs mineurs à la piscine municipale de Diekirch.

Au programme figurait un stage de plongeurs des plongeurs de 3 et 5 mètres de haut.

Les 7 mineurs ont tous une certaine expérience de ce genre de sortie.

Ils sont encadrés par deux moniteurs bénévoles, Jacques MONTO (23 ans) et Tobias WECKER (17 ans), qui les dirigent depuis le bord de la piscine sans entrer dans l'eau.

Le cours dure de 15.00 heures à 17.00 heures.

Constatant la maîtrise des deux moniteurs, Pierre SUAREZ, le maître-nageur de la piscine, salarié de la commune de Diekirch, a baissé sa vigilance et a donné un cours particulier de crawl à une de ses amies.

A compter de 16.00 heures plus ou moins, l'un des stagiaires mineurs, Julien BETSEN (15 ans), s'est fait remarquer par un comportement totalement inapproprié. Afin d'impressionner ses amis, il a décidé de ne pas suivre les consignes données par MONTO et WECKER. Ainsi, il a sauté du plongeur de 5 mètres, sans s'être assuré que le plan d'eau était dégagé et il a poussé une dame âgée dans l'eau.

Devant ce comportement inacceptable, Jacques MONTO a décidé d'exclure le jeune Julien BETSEN du cours. Vers 16.20 heures, il l'a raccompagné aux vestiaires et lui a ordonné de se rhabiller sans délai et d'attendre la fin du cours dans le hall d'entrée de la piscine.

Après cela, MONTO a rejoint le groupe et la fin du cours s'est déroulée sans encombre.

A 17.05 heures, MONTO et WECKER ont donné instruction aux 6 nageurs restants de sortir de l'eau et de rejoindre les vestiaires, ce qu'ils ont fait dans un certain désordre. 5 des nageurs ont suivi les instructions des moniteurs, mais le sixième, Antoine PECCART, a décidé de faire un dernier plongeur. Il a couru vers le plongeur de 5 mètres, est monté et a sauté, retombant sur le dos de Mathilde GILLEN, qui avait attendu le départ du groupe pour entrer dans l'eau.

Mathilde GILLEN semble être assez grièvement blessée. Jacques MONTO et Pierre SUAREZ lui prodiguent les premiers soins.

Pendant ce temps, un inconnu s'approche de Tobias WECKER pour lui indiquer que Julien BETSEN, laissé sans surveillance dans le hall d'entrée de la piscine s'est sauvé. En voulant traverser la rue en courant, il a été heurté par une camionnette.

Deux membres du conseil d'administration du Club Nautique de Troisvierges a.s.b.l. vous contactent pour savoir quelles pourront être les suites de cette regrettable sortie.

Afin de leur permettre d'envisager au mieux les suites que cette affaire sera appelée à connaître, ils vous prient de leur remettre un avis juridique motivé, détaillé et structuré leur exposant :

- 1 les démarches à entreprendre dans un premier temps,
- 2 les prétentions possibles des différentes parties concernées,
- 3 les bases légales des demandes et les arguments auxquels ils peuvent s'attendre de la part des parties adverses,
- 4 les arguments qu'ils pourraient opposer aux parties adverses et les recours qu'ils pourraient envisager contre des tiers.

Les faits tels qu'ils sont énoncés sont établis à suffisance de droit.

